

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Lundi le 3 février 2020, 19h30
Bureau municipal

Sont présents : M. Richard Baril Mme Marie-Pier Bourassa
 M. François Brodeur M. François Pinard
 Mme Lucie Lavictoire M. Luc Laplante

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Dupuis. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mireille Dionne, est présente.

2020-02-018

02 Ordre du jour

01 Mot de bienvenue

02 Adoption de l'ordre du jour

03 Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2020

04 ADMINISTRATIF

04.1 Approbation des comptes

04.2 Demande d'annulation de frais de surplus d'eau 2019 (client #317)

04.3 Congrès ADMQ (inscription)

04.4 Achat de papeterie (tablettes personnalisées)

04.5 Dépôt rapport annuel 2019 (gestion contractuelle)

04.6 Aménagement bureau municipal (contrat architecte)

05 LÉGISLATIF

05.1

06 URBANISME

06.1

07 HYGIÈNE DU MILIEU

07.1 Réparation pompe (Poste de pompage PP102)

08 VOIRIE

08.1 Fauchage (bordures de routes)

09 SÉCURITÉ PUBLIQUE

09.1

10 LOISIRS & CULTURE

10.1 Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska (souper bénéfice)

11 CORRESPONDANCE

- Ministre des Transports – Aide financière pour travaux d'amélioration sur le rang Saint-Charles de 10 000\$ sur trois années.
- Les journées de la persévérance scolaire - 17 au 21 février 2020.
- Biblio du Centre-du-Québec – Nouvelle technologie numérique (casque de réalité virtuelle remis à la bibliothèque Sainte-Perpétue).
- Service d'urgence en milieu isolé de la MRC de Nicolet-Yamaska - Conférence de presse le 6 février 2020 à Sainte-Perpétue.
- Immigration Nicolet-Yamaska – soirée d'information le 18 février 2020.

12 Varia

13 Suivi des comités

14 Période de questions

15 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

2020-02-019

03 Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2020

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire unanimement résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du mois de janvier 2020, tel que présenté et sans lecture.

Adoptée

04 ADMINISTRATIF

2020-02-020

04.1 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 135 589.06 \$;

Il est proposé monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

2020-02-021

04.2 Demande d'annulation de frais de surplus d'eau 2019 (client # 317)

CONSIDÉRANT la demande du client #317 relative à l'annulation et au remboursement d'un montant de 113.23\$ pour des frais reliés à un surplus d'eau en 2019 de 64 940 gallons impériaux chargés sur la taxation annuelle 2020;

CONSIDÉRANT que ce client éprouve des problèmes avec son compteur d'eau depuis quelques années et que ce fait est constaté par le technicien en eau potable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un remplacement de compteur a été effectué en 2018 par un compteur réusiné et non calibré, qui occasionne une défectuosité de lecture de la consommation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un compteur neuf est requise pour s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci;

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil :

- D'accepter la demande d'annulation et de remboursement des frais de 113.23\$ pour le surplus d'eau occasionné à l'année 2020 pour le client #317.
- DE remplacer le compteur existant par un nouveau compteur avec lecture en mètre cube ;
- D'aviser le propriétaire de procéder au remplacement du compteur avec l'aide d'un professionnel qualifié, et ce à ses frais.

Adoptée

2020-02-022

04.3 Congrès ADMQ (inscription)

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès 2020 de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 17, 18, et 19 juin 2020.

Les frais reliés au congrès seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

2020-02-023

04.4 Achat de papeterie (tablettes personnalisées)

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se prévaloir d'objets promotionnels tels que des tablettes quadrillées de différents formats ;

CONSIDÉRANT les demandes de soumission pour l'achat de tablettes personnalisées auprès de 3 fournisseurs;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil de procéder à l'achat, au plus bas soumissionnaire, auprès de la compagnie Copie Conception, sis au 358 boul Louis-Fréchette, Nicolet, aux conditions et prix détaillés au document du 22 janvier 2020.

Adoptée

04.5 Dépôt rapport annuel 2019 (gestion contractuelle)

Conformément à l'article 938.1.2 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel 2019 concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

2020-02-024

04.6 Aménagement bureau municipal (contrat architecte)

CONSIDÉRANT l'acceptation du conseil municipal afin de mandater un architecte pour revoir la configuration du bureau municipal pour permettre d'obtenir un bureau fermé de plus (référence résolution # 2019-10-152) ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire se prévaloir du droit de transiger de gré à gré avec une firme d'architecte, tel que permis dans le règlement #2018-07 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que Bilodeau Baril Leeming Architectes détient les plans de conception créés par leur firme en 2009 ;

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'octroyer le contrat à la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes, sis à Drummondville, au montant maximal de 2 000\$ avant taxes, tel que mentionné au document du 28 janvier 2020.

Adoptée

05 LÉGISLATIF

Aucun point n'est traité

06 URBANISME

Aucun point n'est traité

07 HYGIÈNE DU MILIEU

2020-02-025

07.1 Réparation pompe (Poste de pompage #PP102)

CONSIDÉRANT le bris d'une pompe au poste de pompage #PP102 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire la réparation de ladite pompe pour le bon fonctionnement du poste de pompage # PP102 ;

CONSIDÉRANT que la réparation de la pompe (modèle discontinué) est estimée à 3 552\$ taxes en sus, et que le remplacement complet d'une pompe neuve engendrait des coûts de plus de 27 635\$.

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser la réparation de ladite pompe Flyght, tel que proposé par l'entreprise CMF Moteurs Électriques, sis à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, au coût de 3 552.00\$ (taxes en sus) tel que mentionné au document du 27 janvier 2020.

Adoptée

08 VOIRIE

2020-02-026

08.1 Fauchage (bordures de routes)

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'octroyer le contrat de fauchage des bordures des routes municipales à la compagnie 9253-4015 Québec inc (David Bailey), tel que présenté à la soumission du 14 janvier 2020, au montant de 4 190 \$ (taxes en sus).

Il est également résolu d'exiger que les travaux soient terminés au plus tard le 24 juillet 2020.

Adoptée

09 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est traité

10 LOISIRS ET CULTURE

10.1 Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska (souper bénéfice)

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil de ne pas contribuer à l'activité annuelle (souper bénéfice) de la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska du samedi 28 mars 2020.

Adoptée

11 CORRESPONDANCE

La directrice générale expose les sujets de correspondance générale reçus tels que mentionnés à l'ordre du jour.

12 VARIA

Aucun point n'est traité

13 Suivi des comités

L'ensemble des élus présents échangent sur les différents comités auxquels ils sont mandatés en lien avec leur fonction.

- Pédiatrie sociale St-Léonard-d'Aston, impossibilité de représentations aux comités en journée.
- Loisirs : suivi des artistes du festival.
- Cité des loisirs : Fête glacée le 15 février 2020.
- Comité immigration : rencontre à Nicolet
- Sumi : rencontre de fonctionnement des activités avec la MRC Nicolet-Yamaska

14 Période de questions

20h00 : Des contribuables présents à la réunion s'adresse au conseil municipal relativement aux sujets suivants :

- Informations supplémentaires relatives à la nouvelle tarification de l'eau potable pour l'année 2021.
- Problématique et avancement relatif au dossier du 1920 rang Saint-Joseph.

2020-02-027

15 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h20.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale